

Jury académique d'admissibilité au CRPE

Lundi 2 mai 2016

Compte rendu relatif à la correction des copies de l'épreuve de français

1) Organisation et conditions de la correction

La première journée (lundi 25 avril 2016) a été consacrée à l'élaboration du barème des trois parties de l'épreuve, à la vérification de l'efficacité de celui-ci grâce à la lecture et à l'analyse de plusieurs copies. Le barème relatif à la correction syntaxique et à la qualité de la production a été arrêté.

Le groupe de travail était constitué d'une CPC, d'un PLC, d'une IEN Premier degré et d'un IA/IPR de lettres.

La transmission des consignes de correction s'est déroulée le lendemain matin.

Les correcteurs ont pu commencer leur travail de correction individuelle en toute fin de matinée.

Les correcteurs remercient le personnel du Rectorat pour la qualité de leur accueil, leur disponibilité et la mise à disposition de boissons chaudes.

Le manque de salles pour la correction des épreuves de français et de mathématiques a été signalé par les correcteurs.

Le problème de stationnement a aussi été évoqué.

2) Présentation des modalités de correction et présentation de l'épreuve

Concours externe public	Concours externe privé	Troisième Concours public
445 copies	52 copies	52 copies
18 doublettes de correcteurs	2 doublettes	2 doublettes

Chaque doublette avait à corriger entre 24 et 26 copies en deux jours ; le rythme de correction était correct.

L'amplitude horaire d'ouverture du centre d'examens (8h/18h) a facilité l'organisation des corrections de chaque binôme.

L'épreuve était ainsi constituée :

- ⇒ Question relative aux textes / 11
- ⇒ Connaissance de la langue / 11
- ⇒ Analyse de supports d'enseignement / 13
- ⇒ Correction syntaxique et qualité écrite de la production / 5

3) Analyse statistique des résultats

Pour le concours public, la saisie informatique des notes globales et le calcul des moyennes avant l'harmonisation ont permis de révéler - pour trois binômes sur 18 - un écart entre la moyenne de ces binômes (16,22, 16,6 et 22,32) et la moyenne globale des copies située à 18,88. Nous nous étions en effet fixé comme objectif un écart maximal de +/- 1,5 point, comme lors de la session de 2015.

Les « retouches » ont été faites sur la partie de l'épreuve ayant un écart conséquent par rapport aux moyennes de l'ensemble des binômes.

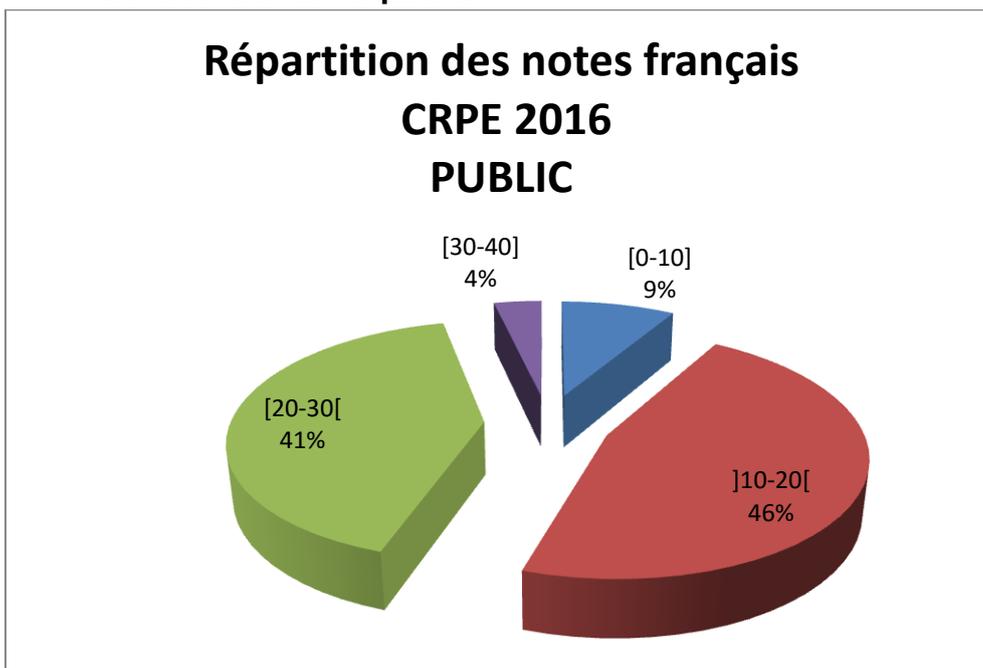
Moyenne des notes pour chaque partie de l'épreuve

	Question relative aux textes /11	Connaissance de la langue /11	Analyse de supports d'enseignement /13	Correction syntaxique et qualité de la production /5
Concours externe public	5.86	4.91	5.41	2.77
Concours externe privé	6.54	4.81	5.44	3.43
Troisième Concours public	4.87	3.88	3.71	2.35

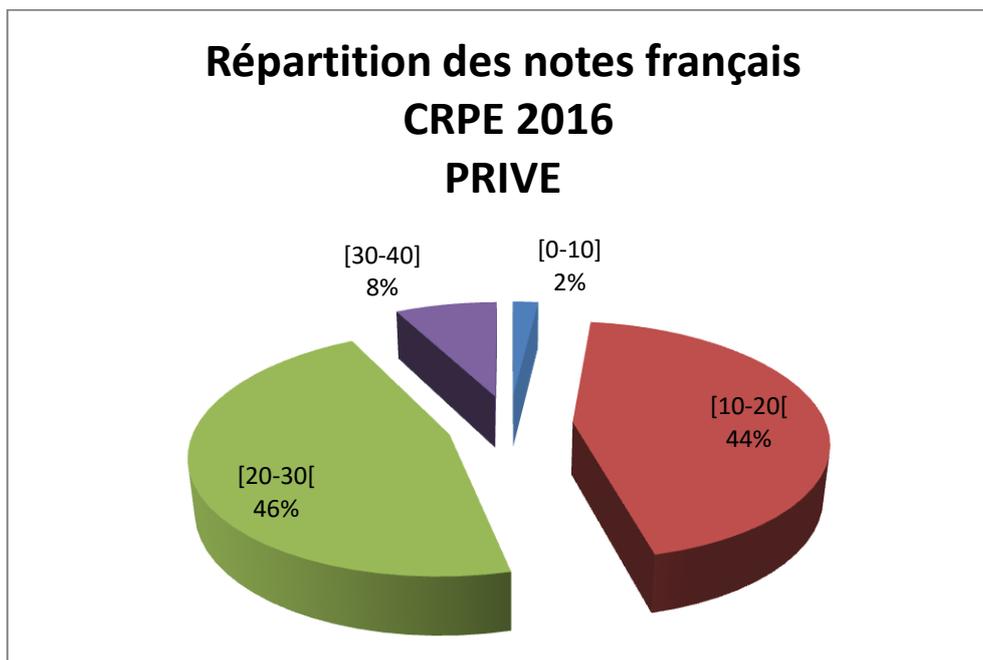
A l'issue de cette harmonisation, toutes les moyennes des doublettes (excepté celle du 3^{ème} concours) se situent dans la fourchette de la moyenne à M -1,5 et M +1,5. Ces moyennes apparaissent dans le tableau suivant.

	Concours externe public	Concours externe privé	Troisième Concours public
Note mini /40	4	8	4
Note maxi /40	36,50	32	28
Nombre de copies avec un total inf. ou égal à 10	38 (soit 9%)	1 (soit 2%)	12 (soit 23%)
Médiane	19,25	20	14,75
Moyenne	18,88	20.09	14.80
<i>Rappel moyenne 2015</i>	20,03	20,19	12,63
<i>Rappel moyenne 2014</i>	23,03	22,24	24,35

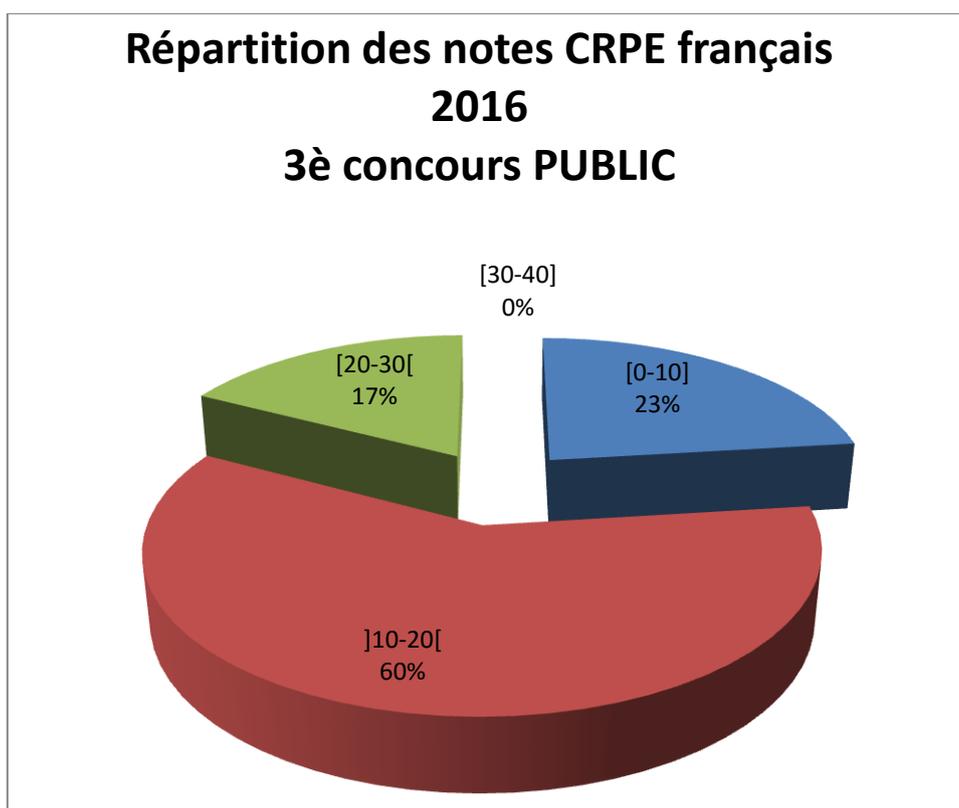
➤ **Concours externe public**



➤ **Concours externe privé**



➤ Troisième Concours public



4) Remarques globales sur le sujet

Selon l'avis des correcteurs, le sujet était plus facile que les années précédentes, que ce soit sur la question relative aux textes – avec des textes qui ne posaient pas de difficulté de compréhension – sur la partie grammaticale ou sur l'analyse de supports d'enseignement.

5) Remarques sur le contenu des copies

Dans l'ensemble, les correcteurs des concours public et privé ont trouvé les copies de la session 2016 plus faibles que celles de l'année passée : niveau d'écriture, connaissances grammaticales et analyse de supports d'enseignement. Ceci est confirmé par une moyenne globale plus faible qu'en 2015 pour le concours public et pour le concours privé (respectivement - 1,15 et - 0,10 points).

Les copies du 3^{ème} concours public sont moins faibles que celles de l'année dernière (+ 2,17 points).

Certaines copies donnent au correcteur une impression très défavorable (copie malpropre, manque de soin apporté à la présentation) et l'on devrait pouvoir sanctionner cette négligence par un malus.

➤ **Question relative aux textes :**

Le but de cette première partie est d'évaluer des compétences de lecture, notamment la capacité des candidats à mettre en perspective et en résonance des textes. On valorise ainsi la perception des enjeux du corpus et la confrontation des textes.

L'épreuve est apparue moins discriminante que celle de l'année passée parce que les textes ne présentaient pas de difficulté particulière de compréhension. Les candidats ont réussi dans l'ensemble à cerner les enjeux et à relever les idées, même si on peut reprocher à certains de s'être contentés de paraphraser des passages de textes.

Rares sont ceux qui ont examiné les textes les uns à la suite des autres. Les candidats possèdent les critères de l'épreuve : ils ont fait l'effort de construire un plan, d'organiser et de structurer leur travail en confrontant les textes.

Les qualités d'analyse et de synthèse ont été déterminantes ; cette année, le corpus de textes faisait moins appel à l'expression d'une sensibilité littéraire.

Les candidats rédigent souvent une très longue et fastidieuse introduction pour présenter dans le détail les textes et manquent alors de temps pour conduire finement l'analyse à partir d'un relevé d'éléments pertinents.

Un élément a retenu notre attention et nous préoccupe : des copies, par ailleurs correctement rédigées, présentaient une orthographe très défailante.

➤ **Connaissance de la langue :**

Les résultats obtenus sur cette partie de l'épreuve sont insuffisants et d'autant plus décevants que les questions portaient sur la maîtrise de fondamentaux dans le domaine de la grammaire et de l'orthographe.

La question sur l'orthographe du mot « nudité » a déconcerté les candidats qui ont donné des réponses sans aucun rapport avec ce qui leur était demandé.

Pour l'identification des formes verbales, les candidats ont eu le souci de présenter les éléments de réponse sous forme de tableau. Des formes ont cependant été oubliées ; le barème établi pénalisait ces oublis. Quelques erreurs grossières (sur les temps composés, l'infinitif) laissent penser que des candidats méconnaissent la notion même de verbe. La voix pronominale n'a quasiment jamais été identifiée.

Le sujet contenait deux questions sur la voix passive. L'élimination de ces demandes redondantes aurait permis de consacrer une part plus importante au lexique.

Les confusions entre nature et fonction ont été relevées cette année encore.

Une grande variété de réponses a été constatée pour l'analyse morphologique du mot « civilisation ».

Les correcteurs proposent que les questions à traiter dans cette partie de l'épreuve s'inscrivent pleinement dans les connaissances relatives à l'étude de la langue des programmes d'enseignement de l'école primaire.

➤ **Analyse de supports d'enseignement :**

Les documents se prêtaient à une analyse riche mais il pouvait être parfois difficile pour le candidat d'identifier clairement les aspects soulevés par les questions en raison d'une formulation ambiguë.

Quelques candidats ont su mobiliser leur connaissance des programmes officiels pour développer leur propos et proposer une démarche de nature didactique.

Il reste que beaucoup n'ont pas perçu la faiblesse des documents proposés ou n'ont pas osé critiquer la préparation du professeur, ce qui a conduit à des discours assez creux. Certains candidats ont parfois émis des hypothèses sur ce qui a été fait par l'enseignant.

La question 1 a souvent été commentée, reformulée plutôt qu'analysée comme le demandait la consigne.

➤ **Correction syntaxique et qualité de la production**

Le barème arrêté était le suivant : 0.25 point retiré par erreur syntaxique ou orthographique, sachant que le « crédit » était de 5 points ; une copie ayant 20 erreurs n'avait donc pas de point attribué.

Les erreurs d'accent n'étaient pas comptabilisées.

Au niveau de l'orthographe et de la syntaxe, des erreurs ont été repérées dans presque toutes les copies.

- Public : 51 candidats ont 0 en partie 4, soit 11,5% des candidats
- Privé : 3 candidats ont 0 en partie 4, soit près de 5,7 % des candidats
- 3^{ème} concours public : 10 candidats ont 0 en partie 4, soit 19 % des candidats.

Cette année encore se pose la question de l'intégration de ces 5 points dans la note globale de l'épreuve, notamment dans le cas de copies inachevées. Ce barème différent de celui de l'épreuve mathématique (notée sur 40 avec 5 points maximum pouvant être retirés pour la correction syntaxique et la qualité écrite de la production) explique peut-être le différentiel entre les moyennes obtenues pour ces deux épreuves.

Le 1^{er} mai 2016

Jocelyne BOURDET (IEN Premier degré)

Noël GORGE (IA/IPR lettres)

Christophe MORARD (Professeur de lettres modernes)

Martine VIGNAL (CPC)